

FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ À REVENU MANUVIE SÉRIE CT6

Gestion de placements Manuvie limitée
1^{er} août 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fiducie privée Équilibré à revenu Manuvie (le « Mandat ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com, ou rendez-vous sur le site fondscommunsmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : MMF 1886

Date de création de la série : 10 juin 2013

Valeur totale du fonds au 6 juin 2019 : 487 879 228 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,84 %

Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Manuvie limitée

Distributions : Mensuelles, généralement à la fin du mois. Pour les comptes non enregistrés, les distributions sont généralement versées en espèces. Pour les comptes enregistrés, autres que les CELI, les distributions doivent être réinvesties. Pour les CELI, il est possible de choisir des distributions en espèces.

Placement minimal : 100 000 \$ initialement, 25 \$ par la suite

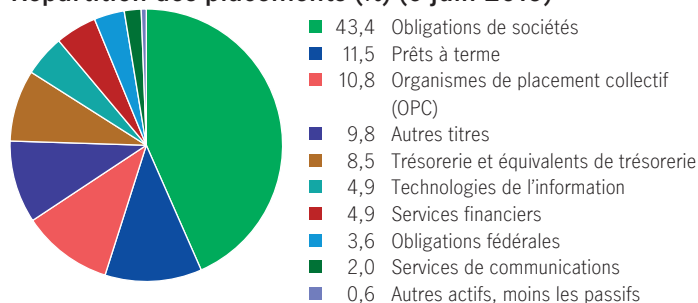
Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement principal du Mandat est de générer un revenu, et son deuxième objectif consiste à offrir un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant son actif dans une combinaison de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux, de titres de capitaux propres, de titres d'OPC et de titres de FNB.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Mandat au 6 juin 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (6 juin 2019)		
1	Fonds d'occasions de rendement Manuvie	10,8 %
2	Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,5 %
3	Obligation d'État du Canada, 2,75 %, 1er déc. 2048	2,6 %
4	Province d'Ontario, 2,80 %, 2 juin 2048	1,0 %
5	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 16 déc. 2025	0,8 %
6	Micron Technology, Inc., 4,53 %, 26 avr. 2022	0,8 %
7	WMG Acquisition Corp., 4,90 %, 1er nov. 2023	0,8 %
8	Bank of America Corp., 3,55 %, 5 mars 2024 OTV	0,7 %
9	Prime Security Services Borrower LLC, 5,55 %, 2 mai 2022	0,7 %
10	Walt Disney Co.	0,7 %
Le pourcentage total des 10 principaux placements représente		27,4 %
Nombre total de placements		440

Répartition des placements (%) (6 juin 2019)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Mandat comme **faible**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Mandat a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Mandat sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Mandat, consultez la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** dans le prospectus simplifié du Mandat.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

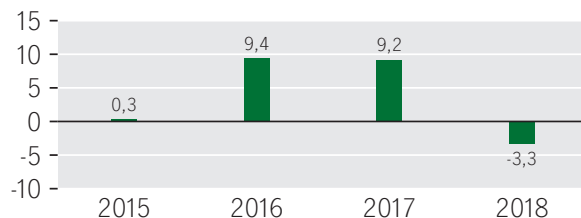
Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série CT6 du Mandat au cours des quatre dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

*Puisque le Mandat a réalisé une fusion importante le 7 novembre 2014, le rendement pour cette série est calculé à partir de la date de la fusion.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des titres de série CT6 du Mandat pour chacune des quatre dernières années. La valeur du Mandat a diminué au cours de une des quatre années. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer quel a été le niveau de risque du Mandat par le passé. Cela n'indique pas quel sera le rendement du Mandat à l'avenir.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau présente les meilleur et pire rendements des titres de série CT6 du Mandat sur une période de trois mois au cours des quatre dernières années. Les meilleur et pire rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez prendre en considération le montant que vous pouvez vous permettre de perdre sur un court laps de temps.

	Rendement	3 mois se terminant le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	7,88 %	31 mars 2019	Votre placement se chiffrerait à 1 079 \$
Pire rendement	-5,65 %	31 décembre 2018	Votre placement se chiffrerait à 944 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des titres de série CT6 du Mandat correspond à 5,44 % depuis le 7 novembre 2014. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Mandat le 7 novembre 2014, vous posséderiez 1 279 \$ au 30 juin 2019.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Mandat convient aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu mensuel
- cherchent un moyen facile et commode de diversifier leurs placements
- préfèrent un niveau de risque faible pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme
- recherchent des liquidités mensuelles régulières qui consistent en un remboursement de capital et/ou en un revenu net

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Mandat ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagéz lorsque vous faites racheter vos titres du Mandat. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Mandat dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série CT6 du Mandat. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Les titres de série CT6 du Mandat ne sont pas assortis de frais de souscription.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Mandat. Au 31 décembre 2018, les frais du Mandat s'élevaient à 0,86 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) – Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration fixes et de certains frais d'exploitation précis du Mandat. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,84 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) – Il s'agit des frais de transactions du Mandat.	0,02 %
Frais du Fonds	0,86 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série CT6.

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Mandat.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Mandat.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.
Frais de services de courtage	Vous pourriez être tenu de payer trimestriellement des frais à la société de votre représentant pour ses services de conseils en placement et d'autres services. Les frais sont négociables entre vous et votre courtier, jusqu'à un maximum de 1,25 % par année. Si votre courtier ne nous informe pas du montant des frais de services de courtage négociés, nous estimerons que ce montant est nul. Le gestionnaire verse les frais de services de courtage, en votre nom, à la société de votre représentant en effectuant un rachat de vos titres de série CT6 du Mandat et en en transmettant le produit à la société de votre représentant. En achetant des titres de série CT6 du Mandat, vous autorisez le gestionnaire à prélever ces frais.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Veuillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Mandat. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Mandat.

Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres

500 King Street North

Del Stn 500 G-B

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

1 877 426-9991

fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com

fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse autorites-valeurs-mobilieres.ca.